

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Anne TOMASI AU NOM DU GROUPE "PARTITU DI A NAZIONE CORSA"

OBJET : BACCALAUREAT 2021

VU la réforme du baccalauréat dite « réforme Blanquer, »

CONSIDERANT que cette réforme s'organise essentiellement autour d'une épreuve finale majeure, appelée grand oral, qui compte pour 16% de la note globale,

CONSIDERANT la crise sanitaire actuelle et les mesures de confinement prises depuis mars 2020,

CONSIDERANT que l'année scolaire précédente a donc été chamboulée par l'organisation de quatre mois de cours à distance,

CONSIDERANT que l'année scolaire en cours a, quant à elle, été chamboulée pendant huit mois entre enseignement en demi-jauge et enseignement à distance,

CONSIDERANT la disparité de ces mesures d'aménagement des enseignements en fonction des établissements et donc les disparités de niveau de préparation des lycéens aux épreuves du bac,

CONSIDERANT la mobilisation des lycéens, tant en Corse qu'en France,

CONSIDERANT les annonces du Ministre Blanquer en date du 5 mai 2021 concernant des aménagements, notamment sur l'épreuve de philosophie,

CONSIDERANT que ces annonces ne changent ni le poids, ni l'organisation du grand oral ou des épreuves anticipées des classes de première,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT la mobilisation lycéenne en cours.

DEMANDE au Ministre de l'Education Nationale de tenir compte de la situation exceptionnelle et de mettre en place des aménagements pour les épreuves de grand oral en Terminale et les épreuves anticipées en Première.